

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 octobre 2017

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux.

Absents excusés : Arnaud CHEREMETIEFF (pouvoir donné à Denis PUGIN), Jean-Luc BORNE et Christine PUGIN.

Christophe BEURTHERET est désigné secrétaire de séance.

Demande d'ajout des points suivants : - Subvention crèche municipale et terrain de foot.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 septembre 2017 : à l'unanimité.

II – Urbanisme

A) Départs dossiers vers DDT

1) Permis de construire
FLEURY Mickaël 3 rue des Bleuets Création 4 logements **En cours d'instruction**

2) Déclarations préalables
CAHUET Loïs 14 rue de Vevant Aménagement d'un mur **En cours d'instruction**

B) Retours dossiers DDT

1) Permis de construire
GIRARDET Michel 3 rue de la Rairosse Clôture **Accordé**

2) Déclarations préalables
SAUGE Jean-François 5 rue des Appebois Piscine **Accordé**

C) Courriers

FAIVRE Jean-Pierre 15 rue des Oiseaux Changement couleur extension (gris clair) **Favorable**
TOURNOUX Denis 22 rue Cusenier Changement du bardage à l'identique **Favorable**

III – Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (présentation du rapport annuel, présentation des nouveaux statuts, désignation des délégués)

A- Présentation du rapport annuel

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016 a été transmis aux conseillers municipaux qui l'adoptent.

B- Présentation des nouveaux statuts

Les nouveaux statuts ont été présentés aux conseillers municipaux. Ils modifient le régime juridique du Syndicat qui devient un Syndicat Mixte et la représentativité des communes et/ou EPCI au sein du comité syndical. Le Conseil municipal accepte les nouveaux statuts à l'unanimité.

C- Désignation des délégués

Suite à l'acceptation des nouveaux statuts, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués syndicaux. Pour notre commune, il convient d'élire 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Sont élus par 27 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention

Titulaires : Robert ANTONI, Denis PUGIN, Jean-Louis VIENNET et Agnès AUBERT

Suppléants : Jean-Claude BULLE, Christophe BEURTHERET, Henri PHARIZAT et Benoît CATTET

IV – Rénovation de l'école : choix des entreprises retenues pour les lots 3 et 4 (charpente et couverture)

Lots	Entreprises retenues	Montant de l'offre HT	Estimation
3- Charpente bois	Verdot	60 031.28 €	61 700.00 €
4- Couverture tuiles et bacs acier	Devaux	74 124.65 €	87 200.00 €

Les membres présents et représentés du Conseil municipal valident à l'unanimité le choix des entreprises et autorisent le Maire à signer les marchés.

Les travaux de construction du préau qui abritera la chaufferie bois, débuteront aux vacances de la Toussaint.

VII – Logement communal Verrières du Grosbois : convention d'honoraires pour établissement d'une étude de faisabilité

Un logement communal actuellement vacant se situait dans les locaux de la mairie de Verrières du Grosbois. Il est proposé de réhabiliter entièrement les locaux de l'ancienne mairie en rénovant le bâtiment et en créant 1 ou 2 logements communaux.

Pour cela, le Maire propose de s'octroyer les conseils du bureau d'études Soliha.

Montant de l'étude : 1 440.00 € TTC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'honoraires d'étude de faisabilité avec Soliha par 26 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention (Samuel PERRIN).

VI – Subventions

Les dossiers de subvention doivent être déposés rapidement, les crédits n'étant pas forcément reconduits pour les prochaines années.

A- Terrain multisports

La création d'un terrain multisports (dimensions 10 m x 20 m) est en cours de réflexion. Les jeunes du MRJC se sont fortement investis sur ce projet et espèrent décrocher des soutiens financiers de la part des entreprises du village

Autres subventions attendues : DETR : 35 %
 CNDS : 20 %
 CAF : 4 500.00 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise le Maire à monter les dossiers de subvention.

B- Terrain de foot

Au vu de l'augmentation des effectifs des membres du club de foot, l'aménagement d'un second terrain de foot a été proposé en réunion de Conseil du 1^{er} septembre 2016.

Les subventions seront demandées auprès des organismes publics.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise le Maire à monter les dossiers de subvention.

C- Crèche municipale

Le bâtiment de l'ESAT a été acquis par la commune le 28 février 2017 pour y installer une crèche municipale.

L'ouverture est prévue courant 2018. Le chiffrage des travaux, aménagement et ameublement, par les services de la Communauté de Communes qui en assurera la maîtrise d'œuvre, est en cours.

Le Conseil municipal autorise le Maire à monter les dossiers de subvention par 24 voix « pour », 0 voix « contre » et 3 abstentions (Jean-Claude BULLE, Christiane MOREL et David BESANCON).

VII – Bail Vival

Vival sera repris à compter du 23 octobre par M. et Mme TOURNIER Sylvain et Sylvie. Les locaux sont loués par la Mairie.

Le Maire propose la rédaction d'un bail commercial dans les mêmes conditions que le bail précédent.

Le loyer sera donc de 677.88 € mensuels.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

VIII – Avancement de grade employé communal

Adrien PIQUARD a passé avec succès l'examen d'agent de maîtrise territorial.

Le Maire propose l'avancement de grade avec effet au 1^{er} janvier 2018 (passage de l'indice brut 380 à 388, soit 37.49 € bruts mensuels).

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

IX – Plan d'action pour le logement

Le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) permet à des ménages modestes d'accéder ou de se maintenir dans leur logement. En 2016, 4 082 ménages du département ont bénéficié des dispositifs du plan. Participation de la commune : 0.61 € par habitant soit 901.58 € (1 478 habitants).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler son adhésion.

X – Budget général : décision modificative

Les services de la Préfecture demande la modification du compte 7381 « taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » qui n'est plus valide à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Le compte correct est désormais le compte 73224 « Fonds départemental des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) pour les communes de moins de 5000 habitants ».

Le Conseil municipal autorise l'établissement d'une décision modificative.

XI - Questions diverses

☉ L'enfouissement du réseau d'eau est terminé dans le haut de la rue Cusenier. L'enfouissement des réseaux secs est en cours. La voirie sera remise en état dès qu'ils seront achevés.

Afin de permettre au SIEHL d'achever ses travaux dans le bas de la rue Cusenier, les travaux de voirie qui devaient commencer cet automne, sont repoussés en début d'année.

☉ La station d'épuration sera opérationnelle mi-novembre.

☉ La chaudière de l'ancienne école de Charbonnières les Sapins nécessite régulièrement d'être réparée. Jean-Louis VIENNET informe que son installation date de 20 ans et que l'année dernière, plusieurs grosses interventions de dépannage ont été nécessaires. C'est pourquoi, il est proposé de la changer et de se renseigner sur les possibilités de subvention.

☉ Rencontre avec « la Poste » : les bourgs d'Etalans et de Verrières du Grosbois, et le bourg de Charbonnières les Sapins ont 2 codes postaux différents. Jean-Marie ROUSSEL explique qu'une harmonisation des codes est indispensables, les 3 bourgs dépendant par ailleurs du même centre de tri. Malheureusement « la Poste » ne veut pas entendre les arguments de la commune, c'est pourquoi le Maire se tournera vers les services préfectoraux.

☉ Le Conseil Municipal des Enfants visitera prochainement la déchèterie Préval à Pontarlier, ainsi que l'ESAT à Etalans.

☉ Depuis la rentrée, le ramassage scolaire a été défaillant. Les enfants de Charbonnières les Sapins et de Fallerans ont été systématiquement en retard à l'arrivée, sur les sites d'Etalans. Des réunions ont eu lieu avec la Région et un changement des horaires d'école est préconisé.

☉ La vente de bois qui a eu lieu le 3 octobre à Ornans a généré 30 939 € de recettes pour 448 m3.

☉ Prochaine réunion de Conseil municipal : 9 novembre 2017 à 20h30.

☉ Levée de séance : 22h30.

Le Maire,
Jean-Marie ROUSSEL

Le secrétaire de séance,
Christophe BEURTHERET